

La Situation des Défenseurs des Droits Humains au Cameroun

Soumission à la 66^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur la situation des défenseurs des droits humains

Le 3^{ème} rapport périodique de la République du Cameroun a été présenté lors de la 54^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP ou la Commission) en 2013. Le rapport actuel combine les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} rapports. Lors de la revue de son précédent rapport, la République du Cameroun a notamment reçu une recommandation sur les défenseurs des droits humains qui appelait l'Etat à mettre en œuvre des mesures législatives pour protéger les défenseurs et assurer qu'ils puissent mener leurs activités de manière pacifique et sûreⁱ. La Commission avait déjà fait état de ses préoccupations lors de la revue du rapport précédent du Cameroun en recommandant que l'Etat garantisse la sécurité dans l'exercice de leurs activités aux défenseurs des droits humains conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme et aux principes prescrits par la Charte africaineⁱⁱ. Néanmoins, depuis son dernier examen le Cameroun continue de réprimer les activités des défenseurs et de restreindre l'espace de la société civile au niveau nationale en radiant des organisations tel que Cameroon Anglophone Civil Society Consortium (CASC) dont le Président Nkongho Felix Agbor Balla fut emprisonné pendant 8 mois pour avoir organisé des manifestations pacifiquesⁱⁱⁱ.

1. Les risques auxquels font faces les défenseurs des droits humains

- Au Cameroun, la situation des défenseurs est des plus inquiétantes. Depuis le début de la crise dans les régions anglophones du pays, nombreux sont ceux qui travaillent dans un environnement répressif et font régulièrement face à des arrestations et détentions arbitraires, au harcèlement judiciaire, à des menaces ou encore des attaques entraînant dans certains cas la mort. En effet, on comptabilise un nombre croissant de défenseurs déplacés interne, les défenseurs arrêtés et détenus dans le cadre de la crise actuelle ont été détenus dans des conditions déplorables et souvent pendant de longues périodes sans inculpation ni accès à un avocat. La liberté d'association est toujours sévèrement restreinte dans le pays, les autorités administratives interdisant ou réprimant systématiquement les manifestations publiques.
- Le 23 Octobre 2018, le journaliste directeur du média en ligne Hurinews et défenseur des droits humains, Michel Biem Tong, est arrêté et détenu arbitrairement au Secrétariat d'Etat à la Défense à Yaoundé.^{iv} Il est accusé d'« apologie d'actes de terrorisme par techniques informatiques », « crimes incitant à l'insurrection et attentant à la sûreté et sécurité de l'Etat », et « usurpation du titre de journaliste ». Il est finalement libéré, de même que 289 autres détenus, le 14 Décembre 2019 suite à un décret présidentiel et à l'abandon des charges à son encontre par le Tribunal militaire de Yaoundé^v.
- Les défenseurs apportant du soutien aux victimes de l'actuel conflit dans les régions anglophones du pays sont d'autant plus cibles de différents types d'attaque. Ce fut le cas de Pascal NGWAYI Mformi de l'organisation COMINSUD, membre du RECODH, qui faute de

protection adéquate fut assassiné le 1er Décembre 2019 à Watt Village, alors qu'il menait courageusement une mission d'assistance aux victimes de la crise anglophone^{vi}.

- Franklin Mowha, président de l'association de défense des droits humains Front des défenseurs pour l'intérêt citoyen (Frontline Fighters for Citizen Interest) basée à Bamenda dans le Nord-Ouest du pays, est porté disparu depuis le 6 Aout 2018 alors qu'il effectuait un voyage de Douala pour Kumba. Il documentait notamment les violations des droits de l'homme commises dans les régions anglophones depuis le début du conflit et avait déjà été menacé et détenu à plusieurs reprises^{vii}. Malgré le contact auprès des autorités, aucune enquête approfondi n'a été effectuée et M.Mowha est toujours porté disparu.
- De même, M. Abraham Nkongho Atem, Directeur exécutif de Global Forum for the Defence of Human Rights est porté disparu depuis le 8 Avril 2019. Cela s'est produit après qu'il ait mené des activités de sensibilisation des populations locales et de collecte de donnée sur les violations commises dans le contexte de la « crise anglophone » dans le Sud-Ouest du pays aux environs d'Ekona. Son organisation a notamment saisi la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) ainsi que des autorités compétentes dont le Procureur Général auprès des Tribunaux du Sud – Ouest. Néanmoins, à ce jour, aucune action concrète n'a été engagée pour le retrouver.^{viii}
- Les violences continues dans les zones anglophones du pays ont poussé un grand nombre de défenseurs n'étant plus capable d'effectuer leur travail dans des conditions sûres ou de garantir leur sécurité ainsi que celle de leur proche, à fuir vers d'autres régions du pays ainsi que dans les pays voisins. Cette situation rend notamment la vie du défenseur, ainsi que des membres de sa famille, précaire. C'est le cas d'Esther Omam de l'organisation Reach Out dont les bureaux ont été saccagés et le matériel volé par des membres de la milice sécessionniste ou encore de Sally Maforchi Ndeh de l'organisation Common Action for Gender Development basée à Bamenda qui en Décembre 2018 a reçu des menaces de mort et de kidnapping à l'encontre de ses enfants à travers des messages anonymes lui demandant également d'abandonner son travail de défense des droits humains. Ces menaces l'ont poussé à relocaliser d'urgence sa famille dans une autre ville de la sous-région du Sud-Ouest. Frida Ebai travaillant pour la même organisation a été agressée chez elle en Février 2019 et a continué de recevoir des menaces contre sa famille ce qui l'a également poussé à s'exiler vers une autre ville de la sous-région^{ix}.
- La Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés du Cameroun CNDHL confirme dans deux rapports distincts (2017^x, 2018^{xi}) l'arrestation, la détention arbitraire et l'expulsion illégale du défenseur des droits humains Jan Cappelle (de nationalité Belge travaillant dans le Nord – Ouest du pays). Il également subit la destruction intentionnelle de ses biens et la fabrication de plaintes fictives contre lui. Dans ses rapports, la Commission a identifié le rôle des autorités administratives et judiciaires locales, des très hauts fonctionnaires ainsi que de l'homme d'affaires Baba Danpullo. Ce dernier est un homme d'affaires milliardaire, éleveur de bétail, propriétaire de plantation de thé et membre du Comité central du parti au pouvoir, le Mouvement démocratique populaire du Cameroun (RDPC)^{xii}. Malgré plusieurs lettres de la FIDH en collaboration avec l'Organisation mondiale contre la torture^{xiii}, de Front Line Defenders^{xiv}, des titulaires de mandats au titre de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme^{xv}, le Gouvernement camerounais n'a jamais tenu responsable les auteurs de ces violations. Le gouvernement refuse l'accès à la justice et aux différents recours à Jan Cappelle. De plus, d'après Front Line Defenders, les partenaires de Jan Cappelle au Cameroun ont subi

des attaques physiques ayant pour but de les intimider quant à leur collaboration avec Jan Cappelle^{xvi}.

- D'après l'ambassade des Etats Unis, les autorités jouent régulièrement un rôle d'obstructeurs au travail légitime des défenseurs des droits humains. En effet, le harcèlement constant, le refus de communication d'information, la restriction d'accès aux prisonniers et les menaces à répétition des agents publics à l'encontre des défenseurs a eu pour effet de réduire les possibilités de travail des défenseurs et par conséquent, souvent, leur efficacité. Ces actes n'étant suivis d'aucune mesure de protection ou de prévention concrètes par les autorités.^{xvii}
- D'après l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, un partenariat de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), en 2016 plusieurs défenseurs auraient été victime de harcèlement judiciaire pour s'être opposé à l'accaparement des terres entrepris sur les terres de la communauté Esu (nord-ouest du Cameroun) par M. Baba Ahmadou Danpullo, un homme d'affaires milliardaire, éleveur de bétail, propriétaire de plantation de thé et membre du Comité central du parti au pouvoir, le Mouvement démocratique populaire du Cameroun (RDPC). Il s'agit d'Abue Philip Kpwe, Cyprian Azong, Bernard Fuh et Divine Biame membres de l'Esu Youths Development Association (EYDA).^{xviii}

2. Restrictions officielles sur l'espace pour les défenseurs des droits de l'Homme

- Au Cameroun, la liberté d'association est soumise à des restrictions importantes. Dans les régions anglophones du pays les restrictions à la liberté d'association sont d'autant plus fréquentes. Les manifestations sont régulièrement violemment réprimées, les réunions interdites et les défenseurs arrêtés. En 2018, les autorités ont continué de réprimer les manifestations dans les régions anglophones. En effet, en Mars, plus de 100 femmes du Cameroon People's Party (CPP) ont été arrêtées et détenues pendant plusieurs jours pour avoir organisé une manifestation contre la crise humanitaire dans les régions anglophones. De plus, dans les mois qui suivirent un couvre-feu de 48 heures a également été imposé dans ces régions et les rassemblements de plus de quatre personnes ont été interdits.^{xix}
- De plus, depuis la récurrence des attaques terroristes du groupe Boko Haram dans le pays, le gouvernement a notamment adopté des mesures restreignant la liberté de manifestation et d'expression^{xx}, sous couvert de prévenir les attaques terroristes^{xxi}.
- Selon un rapport d'Amnesty International, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a interdit les activités du Consortium de la société civile anglophone du Cameroun (CACSC) le 17 janvier 2017, à la suite de manifestations dans les régions anglophones du pays. Appelant à des manifestations pacifiques, le président du CACSC, l'avocat Nkongho Felix Agbor-Balla, et son secrétaire général, Fontem Afortekaa Neba, ont été arrêtés le même jour, détenus au secret au Secrétariat d'Etat à la Défense puis inculpés en référence à la loi antiterroriste de 2014 sans aucun fondement apparent. Ils ont depuis été libérés suite au décret présidentiel du 30 Aout 2017 après 8 mois d'incarcération.^{xxii}
- Une conférence de presse organisée par Amnesty qui devait avoir lieu le 24 Mai 2017 a été interdite par les autorités sans réelle justification administrative écrite. Cette conférence de presse avait pour but de présenter plus de 310 000 lettres et signatures de soutien demandant

au Président Paul Biya d'annuler la condamnation de trois étudiants à 10 ans de prison pour avoir échangé des plaisanteries sur Boko Haram via des messages SMS.^{xxiii}

- Les manifestations et autres formes de résistance se heurtent à une répression sévère et brutale de la part des autorités, y compris des militaires. Les défenseurs qui tentent de documenter et de dénoncer ces violations ou tout simplement de travailler sur l'ensemble de la situation sont confrontés à une répression et à des contrecoups croissants. C'est le cas de plus de 20 manifestants qui ont été abattus et plus de 500 arrêtés par les forces de sécurité dans les régions anglophones les 1^{er} et 2 octobre 2017. La peur est telle que certains des blessés ont préféré fuir les hôpitaux où ils recevaient des soins vitaux par crainte d'être arrêtés.^{xxiv}
- La liberté d'expression des défenseurs des droits humains est fortement éprouvée. En effet, le contexte sécuritaire très tendu du pays notamment la crise sécuritaire due à l'activité nocive de la secte islamique Boko Haram, la crise dans les régions du Nord – Ouest et du Sud – Ouest, et récemment le climat sociopolitique tendu après l'élection présidentielle du 11 Octobre 2018, ont amené les autorités à durcir l'application de la réglementation relative à la communication sociale. La loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme^{xxv}, des dispositions spécifiques du code pénal camerounais qui traitent des questions de diffamation, la loi sur la cybercriminalité^{xxvi} qui aborde les infractions de propagation des fausses nouvelles ont été régulièrement invoquées. Ces lois réputées liberticides menacent gravement la liberté d'expression des défenseurs. En effet, les autorités ont créé une section de la police qui a pour but de surveiller l'activisme sur les réseaux sociaux. Les récentes interventions de cette section de la police en termes d'interpellation et d'incarcération des défenseurs se sont effectuées en flagrantes violations des droits humains. C'est le cas du lanceur d'alerte Paul TCHOUTA arrêté depuis le 28 Mai 2019 qui demeure en détention sans jugement depuis 8 mois à la suite d'une simple plainte de diffamation dont la peine maximale encourue est de 6 mois de prison^{xxvii}.
- D'après le RECODH, les organisations de la société civile travaillant sur les thématiques de gouvernance, démocratie et droits humains, font face à de nouvelles formes de restrictions de la part des autorités sous-préfectorales. En effet, pour la tenue de toute activité celle-ci doivent en faire la déclaration au préalable auprès du sous-préfet. Or, le personnel de la sous – préfecture refuse régulièrement de délivrer une décharge à la lettre reçue, pouvant faire office d'accusé de réception prouvant légalement le respect de la loi par l'organisation en question. Ce refus des autorités leur permet à tout moment d'interrompre la réunion prétextant que celle – ci n'aurait pas été déclarée. Cette attitude pousse beaucoup d'organisations de la société civile à tenir leurs rencontres organisées sur des sujets réputés sensibles, dans des représentations diplomatiques ou des sièges d'organisations internationales.

3. Les défenseurs des droits humains confrontés à des risques particuliers

- Dans un pays où l'homosexualité est passible d'une peine allant jusqu'à 5 ans de prison^{xxviii}, défendre les droits des LGBTI au Cameroun peut être une activité des plus dangereuses. Les organisations LGBT sont régulièrement ciblées par les forces de l'ordre. En septembre 2019, des membres de Défenseurs sans frontières (DSF) ont été agressés par des jeunes du quartier de Nkoldongo de Yaoundé alors qu'ils tentaient d'organiser une session de formation sur les droits des personnes séropositives, y compris les gays et les lesbiennes. Insultés et menacés par des groupes de jeunes, les membres de DSF furent obligés de suspendre la session de

formation et de demander aux participants de rentrer chez eux. L'équipe de DSF a par la suite été expulsée de ses bureaux et son directeur fait face à une accusation criminelle de promotion de l'homosexualité^{xxxix}.

- D'après Freedom House, en avril 2019, quatre membres de l'AJO, une ONG qui travaille pour les travailleuses du sexe et les personnes LGBT, ont été arrêtés pour homosexualité et emprisonnés pendant une semaine avant que les charges ne soient abandonnées.^{xxx}
- En outre, les journalistes subissent des pressions et risquent d'être détenus ou arrêtés en raison de leur travail. La diffamation reste une infraction pénale et le Conseil national des communications (CNC) n'hésite pas à harceler des journalistes et des médias indépendants. En 2017, le gouvernement a réprimé la couverture médiatique du mouvement de protestation anglophone. Le CNC a publié une déclaration officielle avertissant que les médias qui couvriraient les griefs des manifestants pourraient « nuire au système républicain, à l'unité et à l'intégrité territoriale et aux principes démocratiques sur lesquels l'État repose ». En janvier de la même année, les autorités ont fermé une station de radio après que celle-ci diffusé un débat sur le mouvement de protestation anglophone^{xxxi}. Le même mois, l'agence de presse allemande DW a rapporté que ses journalistes et d'autres avaient été menacés de sanctions s'ils couvraient les manifestations.^{xxxii} C'est également le cas de Mimi Mefo, journaliste pour la chaîne Equinoxe TV, qui fut arrêtée le 7 Novembre 2018 et incarcérée pour avoir soi-disant relayée de fausses informations^{xxxiii}. Elle a été libérée quelques jours après.^{xxxiv}
- Tilder Kumichi Ndichia est défenseure des droits des femmes et coordinatrice de programme pour l'organisation Gender Empowerment and Development (GeED). Depuis de nombreuses années, elle surveille et signale les cas de violence à l'égard des femmes et fournit un soutien psychologique aux victimes de ces violences. A cause de ses actions, elle a fréquemment été victime de menaces et d'attaques. Notamment depuis un déplacement à Isaibal dans la région du Nord-Ouest en Avril 2015 où elle suivait un cas de violence domestique, elle reçoit des appels anonymes menaçant lui demandant d'arrêter ses enquêtes auquel cas elle ferait bientôt face à de graves conséquences si elle continuait^{xxxv}.
- Les défenseurs de l'environnement au Cameroun mènent un combat difficile face aux menaces, intimidations et toutes autres tentatives de les réduire au silence. Joseph Fa'a Embolo, habitant du village de Wala, en a fait les frais. Alors qu'il tente de s'opposer à l'exploitation de plus de 1000 hectares de terre par une entreprise chinoise, soit 900 de plus que prévu par l'accord de concession original, ce dernier est arrêté et incarcéré à la prison principale de Nanga-Eboko pendant quatre mois^{xxxvi}.
- De plus, les défenseurs de l'environnement sont particulièrement victimes de violations de leurs droits lorsque ceux-ci s'expriment à l'encontre de multinationales violant les droits des communautés. Cela a notamment été le cas de Nasako Besingi, un fermier de la région Sud-Ouest du pays et Directeur de l'ONG « Struggle to Economize our Future Environment » (SEFE), qui suite à une procédure juridique longue et controversée pour diffamation contre la société d'agrobusiness Herakles Farms et deux de ses employés, a été condamné en Novembre 2015 à payer une amende, des dommages et intérêt et à effectuer une peine de 3 ans d'emprisonnement^{xxxvii}.
- Le défenseur Musa Usman Ndamba, Vice-Président National du Mbororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA) travaillant pour la protection des droits des peuples autochtones, notamment fonciers, au Cameroun est depuis 2013 victime de harcèlement judiciaire. M. Ndamba a notamment vu son procès devant la Cour de première instance de

Bamenda pour diffamation selon l'article 305 du Code pénal reporté plus de 60 fois. Plus récemment, depuis décembre 2018, son audience en appel devant la cour d'appel de Bamenda continue d'être reportée sans explication suffisante. ^{xxxviii}

4. La réponse de l'Etat concernant la protection des défenseurs des droits humains

- Dans son rapport couvrant la période 2015 à 2019, l'Etat camerounais ne fait pas Etat de dispositions spécifiques prises pour la protection des défenseurs travaillant dans le pays. Bien au contraire, de nombreuses mesures restrictives quant à l'activité et la sécurité des défenseurs ont été mises en œuvre.
- Les autorités camerounaises ont à plusieurs reprises coupé l'accès à internet dans les régions anglophones^{xxxix}. Cela fut le cas entre Janvier et Avril 2017 où la connexion a été interrompue pendant 93 jours de suites ce que le gouvernement justifia pour prévenir l'utilisation d'internet pour susciter la haine la discorde et les troubles à l'ordre public^{xl}. Ces coupures se sont répétées au cours de l'année constituant une réelle violation des droits à la liberté d'expression et la possibilité pour les défenseurs de communiquer et jouir pleinement de leur liberté d'association et de réunion.
- Malgré l'adoption de la loi n°0019/014 du 19 Juillet 2019 portant création organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CDHC), modifiant l'actuelle Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés et supposée renforcer les pouvoirs de cette institution, la CDHC continue de travailler avec des pouvoirs limités^{xli}. En effet, elle ne dispose pas des ressources suffisantes lui permettant de poursuivre les allégations de violations des droits des défenseurs, son budget étant nettement inférieur à d'autres institutions possédant le même statut tel que la Commission nationale anti-corruption (CONAC).^{xlii}
- En réponse à la crise anglophone sévissant dans les régions du Nord-Ouest et du Sud –ouest le gouvernement Camerounais a organisé conformément à l'annonce du président de la République un grand dialogue national du 30 septembre au 4 Octobre 2019. D'après le RECODH et le REDHAC, il ressort que celui-ci s'est déroulé en l'absence d'un nombre représentatif des défenseurs des droits humains pour la plupart n'ayant pas été invité à y prendre part. De plus, les principales revendications des insurgés relatives à l'organisation des discussion approfondies sur la réforme des institutions qui auraient suscité un climat d'apaisement et de sécurité pour les citoyens et défenseurs des droits humains n'y ont pas été abordées.

5. Questions au gouvernement

- Quelles mesures concrètes ont été entreprises par le gouvernement en vue de garantir un environnement de travail sûr pour les défenseurs des droits humains au Cameroun ?
- Comment le gouvernement compte-t-il garantir que la loi sur la lutte contre le terrorisme soit conforme aux Principes et directives sur les droits de l'homme et des peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique, comme mentionné dans les résolutions 88^{xliii} et 368^{xliv} ?
- Suite au dialogue national qui s'est déroulé du 30 Septembre au 4 Octobre 2019, quelles ont été les mesures prises pour instaurer une paix durable dans le pays incluant la mise en place d'un mécanisme de réconciliation ?

6. Recommandations au Gouvernement du Cameroun

- Amender la Loi N° 0019 / 014 du 19 Juillet 2019, de sorte à assurer une représentation qualitative et légitime des représentants de la société civile et des administrations sectorielles compétentes intervenant sur l'administration pénitentiaire ou la gestion des lieux de privation de libertés, le travail social ainsi que l'expert sur le genre et les questions religieuses
- Renforcer la protection des défenseurs à travers la mise en place d'un cadre législatif à cet effet ;
- Mener dans les meilleurs délais des enquêtes approfondies, efficaces et transparentes sur les allégations de disparitions forcées de défenseur.es des droits humains ;
- Mettre immédiatement fin aux détentions secrètes et à la torture, et de respecter les droits humains dans les régions anglophones ;
- Mettre en place un mécanisme de subvention transparent au bénéfice des organisations des droits humains, afin qu'elles accompagnent efficacement la mise en œuvre du plan d'action national de promotion et de protection des droits de l'homme ;
- Mettre fin aux expulsions des défenseur.es possédant les autorisations légales valides pour se rendre au Cameroun ;
- Instaurer une Commission Justice Vérité et Réconciliation avec le soutien de médiateurs internationaux pour garantir l'installation d'une paix durable au Cameroun ;

A propos de ce rapport alternatif

ISHR, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains d'Afrique Centrale (REDHAC) et le Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH) encouragent les Commissaires à consulter les soumissions de rapports alternatifs effectuées par la société civile locale et à faire des recommandations à l'Etat du Cameroun concernant la protection des défenseurs. Ce document est le résultat d'une compilation d'informations publiques ainsi que de contacts directs et d'une expérience spécifique dans la protection des défenseurs des droits humains. Pour plus d'informations sur le présent rapport en relation avec l'examen périodique du Cameroun pour la 66^{ème} Session ordinaire de la CADHP, contactez Adélaïde Etong Kame (a.etong@ishr.ch).

ⁱ https://www.achpr.org/public/Document/file/English/concluding_observations_cameroun_eng.pdf

ⁱⁱ https://www.achpr.org/public/Document/file/English/achpr47_conc_staterep2_cameroun_2010_eng.pdf

ⁱⁱⁱ <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/nkongho-felix-agbor-balla-detained-and-charged-military-court-eight-counts>

^{iv} <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/cameroun-liberez-le-defenseur-des-droits-humains-michel-biem-tong>

^v <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/cameroun-liberation-de-michel-biem-tong>

^{vi} <https://cm.usembassy.gov/press-release-united-states-condemns-killing-of-humanitarian-aid-worker/>

^{vii} <https://www.acatfrance.fr/actualite/j-agis-pour-franklin-mowha>

^{viii} https://www.ishr.ch/sites/default/files/documents/whatsapp_image_2020-03-13_at_20.54.46.jpeg

^{ix} <https://africandefenders.org/wp-content/uploads/2020/01/JOINT-LETTER-REDHAC-FRONTLINE-To-the-Security-Council-English-.pdf>

^x <http://capacityfordevelopment.org/wp-content/uploads/2019/01/NCHRF-NW-antenna-May-2017.pdf>

- ^{xi} <http://capacityfordevelopment.org/wp-content/uploads/2019/01/NCHRF-HQ-October-2018.pdf>
- ^{xii} http://capacityfordevelopment.org/wp-content/uploads/2020/01/Collage_Fotor_danpullo-1-1200x933.png,
<http://capacityfordevelopment.org/chargesillegalexpulsion/>
- ^{xiii} <https://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/cameroon-judicial-harassment-and-acts-of-intimidation-against-several>, <https://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/cameroon-ongoing-judicial-harassment-targeting-members-of-the-organic>, <https://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/cameroon-ongoing-judicial-harassment-and-death-threats-targeting>
- ^{xiv} <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/death-threats-against-elvis-brown-luma-mukuna>
- ^{xv} <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=24511> et <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=24806>
- ^{xvi} <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/death-threats-against-elvis-brown-luma-mukuna>
- ^{xvii} <https://cm.usembassy.gov/fr/our-relationship-fr/official-reports-fr/rapport2016droitshommecm/>
- ^{xviii} <https://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/cameroon-ongoing-judicial-harassment-of-members-of-the-esu-youths>
- ^{xix} <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/cameroon>
- ^{xx} <https://www.voafrique.com/a/la-loi-anti-terroriste-utilisee-pour-le-faire-la-presse-critique-au-cameroun/4036895.html>
- ^{xxi} <https://www.achpr.org/states/statereport?id=127>
- ^{xxii} <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/cameroon/report-cameroon/>
- ^{xxiii} <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/cameroon/report-cameroon/>
- ^{xxiv} <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/cameroon/report-cameroon/>
- ^{xxv} <https://www.refworld.org/docid/5d2f1fd44.html>
- ^{xxvi} https://www.unodc.org/res/cld/document/cmr/2010/loi_sur_la_cybersecurite_et_la_cybercriminalite.html/Loi_2010-012_cybersecurite_cybercriminalite.pdf
- ^{xxvii} <https://actu cameroun.com/2019/11/20/affaire-paul-chouta-pen-america-exige-sa-liberation/>
- ^{xxviii} <https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/cm/cm014fr.pdf>
- ^{xxix} <https://76crimes.com/2019/11/18/cameroon-legal-aid-group-battered-by-evictions-anti-gay-attacks/>
- ^{xxx} <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/cameroon>
- ^{xxxi} <https://cpij.org/2017/01/cameroon-suspends-radio-station-seals-office.php>
- ^{xxxii} <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2018/cameroon>
- ^{xxxiii} <https://rsf.org/fr/actualites/cameroun-rsf-demande-la-liberation-immediate-de-la-journaliste-mimi-mefo>
- ^{xxxiv} <http://www.rfi.fr/afrique/20181111-cameroun-journaliste-anglophone-mimi-mefo-liberation-charles-wesco>
- ^{xxxv} <https://www.newsghana.com.gh/camerooninvestigate-the-threats-against-womens-rights-defender-tilder-kumichi-ndichia/>
- ^{xxxvi} <https://www.voafrique.com/a/le-difficile-combat-des-d%C3%A9fenseurs-de-l-environnement-au-cameroun-/5200590.html>
- ^{xxxvii} <https://www.greenpeace.org/archive-africa/fr/Presse/PR-condamnation-Nasako-Besingi/>
- ^{xxxviii} <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/judicial-harassment-against-human-rights-defender-musa-usman-ndamba>
- ^{xxxix} <https://internetwithoutborders.org/blackout-regional-sur-linternet-camerounais/>
- ^{xl} https://www.lepoint.fr/afrique/cameroun-pourquoi-le-retour-d-internet-ne-regle-pas-tout-21-04-2017-2121439_3826.php
- ^{xli} <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/7772-loi-n2019-014-du-19-07>
- ^{xlii} <https://cm.usembassy.gov/fr/our-relationship-fr/official-reports-fr/rapport2016droitshommecm/>
- ^{xliiii} <http://www.achpr.org/sessions/38th/resolutions/88/>
- ^{xliiv} <http://www.achpr.org/sessions/60th/resolutions/368/>